

Meurtre au couteau à Charleville-Mézières: l'auteur présumé remis en liberté

MIS EN LIGNE LE 11/02/2021 À 20:05 FABRICE CURLIER

Le drame s'était produit en mai dernier, lors d'une bagarre chez un habitant du quartier de la Houillère. Ce jeudi, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Reims a mis fin à sa détention provisoire. Un homme avait été tué, un autre grièvement blessé.



La demande de remise en liberté de Frédéric Potdevin a été plaidée ce jeudi devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Reims.

Les faits

Le 8 mai 2020, vers 1 heure du matin, les policiers de Charleville-Mézières sont requis pour une rixe rue Harar, dans le quartier de la Houillère.

Deux hommes gisent sur la voie publique. Ils présentent des blessures importantes à l'arme blanche.

Nicolas Denis, un père de famille de 36 ans, décède à l'hôpital. Son ami Francis Jacquet, 56 ans, est sérieusement touché aux avant-bras.

Locataire de l'habitation où la rixe a éclaté, Frédéric Potdevin, 36 ans, reconnaît avoir porté les coups. Il est mis en examen pour « *meurtre* » et « *tentative de meurtre* », puis placé en détention provisoire.

Ce jeudi, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Reims a ordonné sa remise en liberté sous contrôle judiciaire.

Le 8 mai dernier, vers 1 heure du matin, **une bagarre à l'arme blanche tournait au drame (<https://abonne.lunion.fr/id150919/article/2020-05-17/la-victime-de-la-rix-charleville-mezieres-livre-sa-version?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlast5year%26sort%3Ddate%26order%3Ddesc>)** une maison de la rue Harar, au quartier de la Houillère à Charleville-Mézières. Si Francis Jacquet, 56 ans, en ressortait vivant avec de graves lésions aux avant-bras, son ami Nicolas Denis, 36 ans, succombait à ses blessures.

Neuf mois plus tard, le locataire de la maison, Frédéric Potdevin, 36 ans, mis en examen pour « *meurtre* » et « *tentative de meurtre* », comparait ce jeudi devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Reims, où son avocat rémois, Me Arthur de la Roche, a plaidé sa demande de remise en liberté, finalement accordée par les juges. Une décision motivée par l'avancement du dossier – les investigations sont réalisées pour l'essentiel – et par la personnalité de Frédéric Potdevin, casier vierge, qui ne présente aucun risque de fuite et n'a jamais varié dans ses déclarations ni cherché à nier les coups de couteau portés dans un contexte très particulier.

Astreint à un contrôle judiciaire strict, il a notamment l'interdiction de se rendre dans les Ardennes, avec une résidence désormais fixée chez une connaissance en Normandie.

Alcool et cannabis

D'après les éléments du dossier, Francis Jacquet reprochait à Frédéric Potdevin de continuer à voir son fils pour lui vendre du cannabis. Cette nuit du 7 au 8 mai 2020, accompagné de Nicolas Denis, il s'était rendu au 25bis rue Harar pour « *une expédition punitive* », selon Me Arthur de la Roche et l'avocat général lui-même sensible à cette thèse ; « *simplement* » pour lui demander de ne plus

fournir son fils en cannabis, assure le père, lequel accusait également Frédéric Potdevin de vouloir l'entraîner dans un trafic de drogue, ce qu'il dément : « *Il est comme un frère pour moi* », a-t-il dit devant la chambre de l'instruction.

Toujours est-il qu'une bagarre a éclaté au cours de laquelle Frédéric Potdevin déclare s'être emparé d'un couteau en état de légitime défense. Il aurait d'abord frappé Francis Jacquet avant de poignarder Nicolas Denis à l'abdomen.

Découvert devant la maison avec une plaie béante, il succombait à l'hôpital en tout début de matinée. Dépanneur automobile, lui aussi habitait la Houillère, non loin du domicile de Frédéric Potdevin, arrêté sans difficulté chez lui par les policiers de Charleville-Mézières puis remis à leurs collègues du SRPJ de Reims saisis de l'affaire.

Le cannabis n'apparaît pas en seule toile de fond de cette dramatique affaire ; l'alcool aussi a eu son rôle. Avant de se rendre rue Harar, les deux hommes avaient débuté la soirée autour d'un barbecue, verres à la main.